



In medio stat virtus

MOUSSY et vous

Lettre d'information

Dépôt sauvage de déchets

Décembre
Année 2016, N° 17

Dans ce numéro :

<i>Vie du village</i>	2
<i>Travaux</i>	2
<i>Gros plan sur...</i>	3
<i>Divers</i>	3
<i>Comment nous joindre</i>	4
<i>Arbre de Noël</i>	4



Dépôt sauvage au droit de la côte du Moulin neuf - Moussy le 29 novembre 2016

Le 29 novembre dernier, des déchets de toute nature ont été déposés à proximité du virage de la côte du moulin neuf. Les services du centre d'exploitation des routes de Marines sont intervenus pour débarrasser ces débris et nous les en remercions. A ce jour, il subsiste quelques tôles en amiante qui feront l'objet d'un traitement particulier.

Ces actes sont scandaleux. Comment à notre époque, de tels agissements peuvent-ils encore exister !

De même, il n'est pas rare de retrouver un peu partout sur le territoire de la commune en général et tout particulièrement aux sorties du village et sur la place de la vieille mare, des déchets de toutes sortes : bouteilles en verre, sacs alimentaires d'une enseigne bien connue...

Les dépôts sauvages dégradent la qualité des paysages, peuvent polluer les sols, l'air et les eaux de rivières, altérer la qualité des nappes phréatiques et appauvrir faune et flore locale.

Alors, du civisme, du savoir-vivre, du « bien vivre ensemble » éviteraient ces dégradations gratuites qui finiront par coûter cher à notre environnement.



Le mot du maire



Cette année s'achève. De par le monde, ou bien, plus près de chez nous, 2016 sera marquée par des événements parfois difficiles voire insupportables. Mais plus que jamais, c'est l'espoir d'un monde plus juste, moins violent et offrant à ses habitants une vie meilleure auquel il nous faut croire. Tant pis si ce vœu peut paraître utopiste. Rêver les choses avant de les réaliser, voilà ce qui devrait animer chacun d'entre nous. Et

même si parfois, le doute nous assaille, pas question pour autant, de baisser les bras, ne serait-ce que pour les générations futures, ces enfants et jeunes gens qui souhaitent trouver un sens à leur vie.

Dans notre village, l'intention première du conseil municipal s'inscrit dans cette perspective. Les actions engagées par ses membres semblent aller dans ce sens.

Les « chantiers » entamés sont en cours. C'est ainsi que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est entré dans sa phase de concertation et devrait être terminé en septembre 2017 au plus tard. Il aura fallu plus de 12 réunions de travail pour y parvenir. Des

séances parfois âpres, voire décourageantes mais le dialogue, la volonté, l'abnégation auront eu raisons de différents blocages conduisant parfois à des compromis que nous n'avons pas pu éviter.

Le contrat rural dont l'opération n° 1 consiste en la construction des ateliers communaux a débuté en octobre et devrait être terminée à la fin décembre. La phase 2 débutera dès le début 2017. Ce sera au tour de la construction de la maison de village de voir le jour. Ces travaux entraînent d'autres... c'est ainsi et nous n'y pouvons rien.

A l'aube de cette fin d'année, je tiens à remercier les moussya-

cois et moussyacoises qui se sont impliqués tout au long de l'année dans diverses tâches, aux membres du conseil municipal, à ceux du foyer rural, aux bénévoles dont les actions sont si précieuses ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui contribuent à faire de Moussy, une commune qui continue à vivre.

Le conseil municipal et moi-même, souhaitons à chacune et à chacun d'entre vous, de très bonnes fêtes de fin d'année.

A bientôt.

Philippe Houdaille

Vie du village

Pour le bien de tous...



• Assurances de la mairie



Une consultation auprès de 3 compagnies d'assurances a été effectuée dans le but de diminuer cette dépense. L'assureur actuel de la commune - **MMA**, la compagnie **Groupama** et la **SMACL**, cette dernière spécialisée dans l'assurance des collectivités locales, ont été sollicités pour établir une proposition tarifaire avec les mêmes garanties actuelles.

Après l'analyse des offres reçues, le conseil municipal lors de sa réunion du 29 novembre dernier, a retenu la compagnie **SMACL** pour son offre la moins-disante.

• Naissance

Saluons l'arrivée d'un enfant dans notre village :

Louis MOLINA

Né le 4 septembre 2016

Le Conseil municipal adresse ses vœux de belle vie aux parents et leurs enfants.

• Ecole maternelle

Le SIAR a alloué un budget pour l'acquisition de deux Tableaux Numériques Interactifs (TNI) accompagnés de deux ordinateurs portables pour l'école maternelle de Gouzangrez. Ces matériels ont été installés en novembre.

• Bénévolat



La commune fait souvent appel aux bénévoles pour réaliser certaines tâches au sein de son territoire.

Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles on peut décider de faire du bénévolat. C'est ainsi que les habitants de la commune ont été sollicités cette année pour réaliser certaines actions. La journée du bénévolat du 12 mars dernier a permis de nettoyer un chemin rural et de ramasser de nombreux débris dans les bas-côtés de ces chemins. En

juin, vous étiez présents pour le nettoyage de l'église. Tout récemment, un habitant qui souhaite garder l'anonymat a repeint les santons de la crèche après des travaux de remise en état... **Enfin, le 17 décembre prochain, journée à laquelle chacun sera le bienvenu, des travaux seront entrepris dans la cave de la mairie.**

Le bénévolat reste une réponse à l'individualisme ambiant. Participer à ces actions permet de faire vivre notre village. MERCI.

PLU

Plan Local d'Urbanisme



Conseil municipal - 14 Mars 2016

Un PLUS pour notre commune

Le 6 novembre dernier se tenait en mairie, une réunion publique portant sur la réalisation du plan local d'urbanisme de la commune. Celle-ci a permis de présenter aux habitants du village le projet du PLU. Les documents de la présentation sont consultables en mairie jusqu'au 14 décembre

Planning indicatif :

. Demande d'examen au cas par cas : novembre 2016 – Délai pour avis : 2 mois soit **janvier 2017**

. Arrêt du projet de PLU par le conseil municipal : **Février 2017**

. Avis des Personnes Publiques Associées - PPA - Etat, PNR... d'une durée de 3 mois : **Mai 2017**

. Enquête publique : **juin ou septembre 2017**

. Rapport du commissaire enquêteur : **juillet ou octobre 2017**

. Approbation PLU : **septembre ou novembre 2017**

Pour en savoir plus sur le PLU :

www.moussy.fr

rubrique PLU



Travaux

• Remplacement de la cuve à fioul de la mairie

En raison des travaux dans le cadre du contrat rural, notamment l'opération 2 consistant en la construction de la maison de village et ainsi que de la vétusté constatée, une nouvelle cuve à fioul va être installée et ce, dans la cave. Pour se conformer à la législation en vigueur, sa capacité ne dépassera pas 3 000 litres. En effet, quand ces récipients se trouvent à l'intérieur d'une pièce unique non seulement la capacité est réglementée mais en outre, les parois doivent être doublées. Son installation nécessite de couler une dalle en béton. Enfin, pour

parfaire ces travaux, une vieille canalisation en plomb sera remplacée.

Ces travaux devraient pouvoir être financés en partie par une subvention dans le cadre d'une réserve parlementaire dont la demande a été faite au début de novembre.

• Route départementale RD159

Des travaux ont été réalisés au début novembre sur la RD 159 et ce à la charge du conseil départemental. Le captage des eaux de pluie entre le cimetière et l'entrée du village, dont le ruissellement détériorait le revêtement de l'aire de

stationnement de la place de la vieille mare ainsi que le renforcement des bas-côtés de la route au droit de la côte du Moulin-neuf sont terminés.

• Contrat rural

Les travaux ont débuté par la construction des ateliers communaux. Ceux-ci sont en cours et devraient être terminés pour cette fin d'année.

Journée du bénévolat - mars 2016



* Avec le concours de :

TeuFrance



La construction des ateliers communaux



Gros plan sur...

... LES RÉSULTATS DU CONTRÔLE QUALITÉ EFFECTUÉ PAR LE SMIRTOM

Les 31 août et 14 septembre derniers, le SMIRTOM a effectué un contrôle qualité des bacs sélectifs sur la commune.

Ces contrôles permettent de détecter les points de collecte où les consignes de tri sont mal assimilées pour mettre en place des actions de communication ciblées et immédiates.

Deux « ambassadeurs » du tri ont précédé le camion de collecte.

Une note à 4 niveaux a été attribuée à la suite du contrôle visuel.

Niveaux de qualité

Très bon : 2

Bon : 1. Quelques déchets propres non recyclables.

Moyens : -1. Grande quantité de déchets propres non recyclables.

Refus : -2. Erreurs de tri en grande quantité, ordures ménagères.

Les résultats

Les données globales montrent que le taux de partici-

pation des habitants est de 57 % (moyenne des 17 communes contrôlées en 2016 : 49,6 %). Un peu plus de la moitié des habitants a au moins sorti un de ses bacs de collecte sélective. La qualité moyenne de la collecte sélec-

tive s'élève à 1,05. La moyenne des 17 communes contrôlées en 2016 est de 0,90.

Sur une échelle allant de -2 (très mauvaise) à 2 (excellent), la qualité de tri des déchets collectés sur la commune est supérieure à la moyenne observée par le syndicat.



Qualité de tri des bacs jaunes

Elle est légèrement supérieure à la moyenne observée. La note de 1 a été obtenue au premier passage, celle de 1,11 lors du deuxième passage alors que la moyenne des 17 communes contrôlées en 2016 est de 0,90. Le remplissage des bacs peut

être optimisé en compactant les bouteilles ou en aplatissant les cartons.

Qualité de tri de bacs bleus

Elle est très satisfaisante puisque le tri atteint la note de 1,33 lors du premier passage et de 1,70 pour le deuxième tandis que la moyenne des 17 communes contrôlées en 2016 est de 1,30.

Les consignes de tri du bac bleu sont donc bien assimilées.

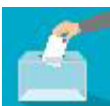
Les résultats obtenus à Moussy sont satisfaisants indique le Smirtom.

Il subsiste malgré tout quelques endroits où les consignes de tri sont plus difficiles à faire respecter. Une communication est à faire aux nouveaux habitants afin de faire respecter ces consignes.

Sources : Smirtom Nov. 2016

Divers

• 2017 : Année électorale ! Pensez à vous inscrire.



Pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune vous devez vous présenter avant le 31 décembre. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans recensés. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Attention ! Dans tous les cas, vous devez accompagner votre demande du formulaire* (Cerfa n°12669*01) et des pièces exigées.

Vous devez vous munir :

- d'une pièce d'identité (valide),
- d'un justificatif de domicile,
- du livret de famille et de la dernière carte électorale le cas échéant.

• Déchetterie

Hiver : (01/10 – 30/03)

Lundi et mercredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Dimanche : 9h-12h.

Été : (01/04 – 30/09)

Lundi et samedi :

9h-12h / 14h-19h

Mercredi et vendredi : 14h-19h

Dimanche : 9h - 12h

• Recensement militaire

Les jeunes gens - garçons et filles - nés en 2000 doivent se faire recenser dès la date anniversaire de leurs 16 ans et au plus tard avant la fin du mois suivant. Se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile au nom des parents et du livret de famille.

Formulaire à télécharger sur la page du site internet <http://www.moussy.fr/vos-demarches>

• Nuisances

Pour rappel, horaires pendant lesquels sont autorisés les travaux engendrant des

nuisances sonores (tontes, bricolage, etc.)

Jours ouvrables :

8 h30 - 12h

14h30 - 19h30

Samedi :

9h - 12h

15h - 19h

Dimanche et jours fériés :

10h - 12h

16h - 19h (uniquement les travaux de jardinage)

Rappel : Le tapage nocturne (22h-7h) est une infraction passible d'une amende en application de l'article R623-2 du code pénal.

• Collecte des encombrants



A sortir la veille au soir - 1 M3 par habitation.

- Lundi 20 février 2017
- Vendredi 19 mai 2017
- Vendredi 20 octobre 2017

Rappel : Les déchets d'équipements électriques et électroniques doivent être déposés à la déchetterie.



S'engager pour la vie de son village

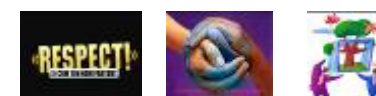
Si l'on veut faire bouger les choses, ne pas être passif face à ce qui nous concerne, apporter sa réflexion lors de la mise en place de projets communaux, en un mot, défendre la vie de village, il faut s'impliquer dans la vie de sa commune.

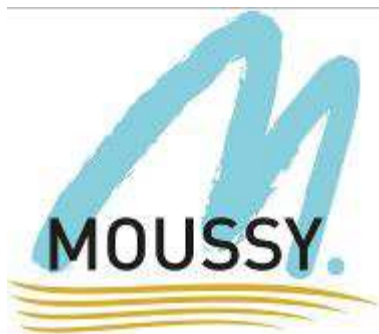


Le foyer rural communique

Le petit journal de cette année va paraître prochainement.

• On ne le répètera jamais suffisamment !





1 place du Prieuré
95640 MOUSSY

■ ■ ■ Plus d'infos, retrouvez-nous
sur le Web !

<http://www.moussy.fr>



Comment nous joindre ?

La mairie est ouverte au public chaque **samedi de 10 heures à midi**.

Mme Catherine Marie VICQ - secrétaire de mairie - vous accueillera.
Le maire reçoit aux heures d'ouvertures de la mairie et/ou sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires plusieurs possibilités s'offrent à vous pour nous joindre, merci de :



- ⇒ Laisser un message sur le répondeur au 01 30 27 20 14
- ⇒ Envoyer un fax au 09 72 37 70 17
- ⇒ Envoyer un courriel : mairiemoussy95@free.fr
- ⇒ Déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

Si vous souhaitez être destinataire d'informations concernant notre village, vous pouvez envoyer un message à l'adresse mairiemoussy95@free.fr

Nous vous rajouterons à notre liste de diffusion.

Fêtes de fin d'année - Invitation

Dimanche 11 décembre 2016 - 16 heures



Arbre de Noël 2015

La fête pour l'arbre de Noël se déroulera le dimanche 11 décembre à 16 heures

Petits et grands sont conviés à ce moment festif à la mairie.

Le père Noël effectuera la distribution des jouets aux enfants et des colis à l'intention des séniors.

Enfin, pour terminer cet après-midi que nous espérons agréable, il vous sera offert le verre de l'amitié accompagné d'amuse-bouches divers et variés.

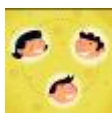


Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

La crèche est visitable les samedis et dimanches après-midi jusqu'au 1er janvier

Les santons de la crèche ont été repeints par un bénévole qui désire garder l'anonymat.

Nous le remercions infiniment pour le travail réalisé.



Cette lettre d'information a été rédigée par la commission communication

